

Created by Symbolon
from Noun Project

Les Territoires à Énergies Positives

Grille d'Analyse

M1 Géographie
Camille Didion, Fanny Ruby, Ornela Uca, El Khalif Diabate

I. Présentation de la démarche TEPOS

Un Territoire à Énergies POSitives (TEPOS) est un concept mondial qui a été utilisé pour la première fois en France en 2010 par le CLER, réseau pour la transition énergétique.

Ce réseau est un acteur fondamental dans la diffusion de ce concept pendant cette période cruciale. Un territoire à énergies positives est un territoire qui couvre plus de la totalité de ses besoins grâce aux énergies renouvelables sur son périmètre. Le surplus est utile à d'autres territoires qui n'ont pas les mêmes potentialités et possibilités en termes de production d'énergie. La notion de solidarité territoriale est indispensable dans la démarche TEPOS. Les territoires s'entraident entre eux pour la production d'énergie mais aussi pour la mise en place de politiques et d'actions grâce aux retours d'expériences.

Nous avons donc pensé notre grille pour un territoire rural avec une petite ville et de la taille d'une intercommunalité. Nous pensons que l'association du rural et de l'urbain, sans atteindre le seuil d'une grande ville, est intéressante pour avoir une grande offre d'énergies renouvelables.

Cependant il ne faut pas restreindre les TEPOS à la seule production d'énergies renouvelables. Fonder toute la démarche sur cette seule thématique n'est pas suffisant.

Il est intéressant, pour compléter cette démarche, de s'appuyer sur les piliers des Négawatts, fondés par Amory Lovin. Ils sont au nombre de trois : sobriété énergétique, efficacité énergétique et énergies renouvelables. La sobriété énergétique consiste à économiser l'énergie que l'on consomme. L'efficacité énergétique vise, elle, à améliorer le rendement de tout ce qui consomme ou produit de l'énergie.

L'objectif de la démarche TEPOS est donc d'améliorer notre consommation et de changer notre production d'énergie. Cependant changer le système dans lequel on vit revient aussi à changer de modèle économique. Le point de départ est donc également économique. Les territoires qui adhèrent à la démarche sont des territoires qui se recentrent sur eux-mêmes et sur leurs ressources. Le TEPOS aurait donc pour conséquence de mettre en place une économie circulaire et solidaire sur le territoire.

Le système actuel est fondé en majorité sur une logique de mobilités quotidiennes. Le TEPOS cherche à les réduire d'un côté et de l'autre à modifier les modes de transports.

Nous avons aussi fait le choix de travailler sur les logements pour diminuer leur impact environnemental et permettre d'améliorer les mobilités.

Pourtant il est illusoire de penser que la démarche du TEPOS repose sur le système «Top Down ». Pour que cette démarche fonctionne et s'ancre véritablement dans le territoire, elle doit inclure les acteurs du territoire. Cette inclusion repose sur une participation mais aussi sur un encouragement des initiatives des citoyens ou des acteurs économiques, selon une démarche « Bottom Up ».

Ainsi pour notre grille d'analyse d'un TEPOS nous avons abordé l'énergie, l'économie, les mobilités, l'habitat, et la gouvernance.

II. Justification de la grille d'analyse

A. La gestion des énergies renouvelables : indicateurs énergétiques

Les énergies renouvelables sont au nombre de cinq : l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie hydraulique, la géothermie et l'utilisation de la biomasse. Cependant il est possible qu'un territoire ne puisse pas bénéficier de tous ces types. Leur utilisation doit être réfléchie au cas par cas grâce à l'étude des potentialités du territoire.

Nous avons choisi de prendre en compte dans cette démarche la production et la gestion des énergies renouvelables, la gestion des ressources naturelles et d'aborder la question du stockage.

Production d'énergie

La ligue française des énergies renouvelables décompose la production d'énergies pour trois postes : l'électricité, le chauffage et la mobilité. Ces différents postes n'utilisent pas les mêmes énergies renouvelables. Pour un TEPOS nous avons considéré qu'il était nécessaire d'être excédentaire en production pour un des trois postes et au moins autonome dans les deux autres. La production d'un TEPOS doit aussi être fondée sur un mix énergétique non carboné. Le territoire doit mettre en place plusieurs sources d'énergie, au moins 3. Cette diversité de source permet à la fois d'évaluer le caractère engagé de la collectivité et aussi de pérenniser une autonomie énergétique.

Gestion des énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont indispensables pour une transition écologique. Cependant leur implantation et leur fonctionnement doivent aussi respecter certains principes pour répondre à d'autres enjeux. C'est pourquoi nous avons considéré qu'il est important de réfléchir à une bonne implantation et une bonne gestion des infrastructures qui produisent les énergies renouvelables.

Pour l'implantation, nous parlons uniquement des infrastructures communes qui n'ont pas de contraintes fortes à respecter et des panneaux solaires. Il est judicieux de les implanter le plus proche possible de l'urbanisation (dont les fermes), en tenant compte des nuisances potentielles. Cela permet de préserver des espaces naturels et évite les déperditions liées au trajet entre les infrastructures de production et les lieux où l'énergie est utilisée. Pour les panneaux solaires il faut privilégier les toits des bâtiments. Si le choix d'une ferme de panneaux a été fait, il est intéressant de l'implanter sur des terrains impropre à l'exploitation agricole comme des terrains pollués par une ancienne activité.

La méthanisation est, quant à elle, une façon de réutiliser les différents déchets issus des déchets dits naturels. Elle produit du biogaz, de la chaleur et du digestat. Il est important dans un TEPOS de contrôler les origines des intrants et qu'ils soient locaux. Les extrants doivent être réutilisés sur place. Le digestat peut par exemple être distribué entre les agriculteurs qui participent et même aux particuliers. Pour ce qui est des éoliennes, l'hydroélectricité et la géothermie, il est nécessaire de respecter les critères donnés par les lois.

Gestion des ressources naturelles

La première ressource est le sol. Un TEPOS doit préserver les espaces naturels et agricoles en limitant l'étalement urbain et en reconvertisant les potentielles friches de son territoire.

La deuxième est inhérente à la première : c'est la biodiversité. Elle doit être protégée. Un des moyens est la mise en place de zones naturelles protégées.

La troisième ressource est l'eau. L'utilisation de l'eau de pluie est facile et à plusieurs avantages dont celle de limiter les inondations et d'utiliser moins d'eau traitée.

Question du stockage

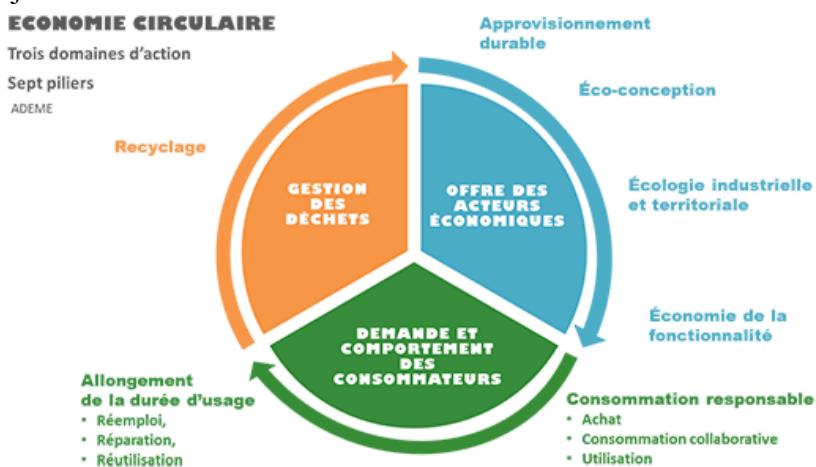
Pour assurer une autonomie réelle à tout moment grâce aux énergies renouvelables, il est important de réfléchir à la question du stockage et aux moyens à mettre en place. Des moyens

existent déjà ou sont à l'étude mais ils ne sont pas démocratisés. Il faut essentiellement réfléchir à un stockage de l'électricité, par l'utilisation de batteries ou de piles à combustibles par exemple. Cela peut aussi être utile pour augmenter la capacité d'autonomie des voitures électriques.

B. Indicateurs du système économique

L'économie est un indicateur essentiel pour le développement d'un TEPOS, puisque l'économie est relative à la production, la distribution et la consommation des richesses par l'activité humaine. Ainsi l'objectif est de produire une économie circulaire et solidaire pour garantir une certaine autonomie du territoire. Pour être plus précis, l'économie circulaire et solidaire vise à réduire notre consommation de ressources et de matériaux tout en créant une cohésion et une solidarité à l'échelle du territoire. Ainsi les déchets sont triés et réutilisés par d'autres activités quand cela est possible. Le territoire cherche à s'approvisionner, pour une plus grande partie, dans son périmètre dans une approche d'approvisionnement durable. Ce type d'économie prône aussi l'économie de la fonctionnalité. Elle offre l'accès et l'usage d'un bien mais non plus sa propriété. Les biens sont donc réparés pour permettre un plus long usage. Les biens doivent ainsi être conçus pour permettre leur réparation et leur recyclage de façon totale et saine. Cette économie peut aussi amener une économie de partage, solidaire où des biens sont utilisés par plusieurs personnes. Ce type d'économie encourage donc la consommation des biens produits sur le territoire, même alimentaires, et ce de façon plus durable. Cette économie est aussi solidaire car elle permet une cohésion et la création d'un réseau entre les acteurs du territoire. Elle garantit aussi un aspect social en favorisant les rapports humains.

L'objectif de ces indicateurs est donc de tendre vers une certaine autonomie économique avec un



fonctionnement du territoire systémique en boucle de rétroaction. L'objectif ne doit en revanche pas négliger la sphère sociale. Enfin le système doit être pensé pour qu'à terme il n'y ait plus de déchets.

La gestion économique des projets locaux

Nous souhaitons favoriser les projets qui appartiennent au territoire. Des projets pensés par les acteurs du territoire et au profit de ceux-ci. Puisque ces derniers se sont investis dans la démarche ils sont plus à même de savoir ce qui est bien pour leur territoire.

Le secteur primaire

Nous avons voulu intégrer les secteurs économiques tels que le primaire avec l'utilisation de méthodes durables pour l'agriculture. Nous décidons de prendre en compte les méthodes de culture avec l'utilisation d'intrants locaux ou d'intrants chimiques. Nous évaluons aussi l'utilisation de méthodes alternatives plus écologique comme l'introduction d'une espèce pour en éradiquer une autre, invasive.

Le secteur secondaire et tertiaire

Nous avons aussi pris en compte les secteurs secondaires et tertiaires. Le but est, par exemple, de favoriser la proximité entre les producteurs et les consommateurs par des circuits courts. Cela aurait pour conséquences une réduction des transports et des déchets. L'objectif est ici de favoriser les commerces et services responsables avec, par exemple, la mise en place de labels qui mettent en avant les efforts des commerces à s'intégrer dans la démarche TEPOS.

La gestion des déchets

Enfin, nous avons introduit la gestion des déchets pour, à terme, arriver à effacer le concept de déchet, en commençant par un tri important des déchets.

C. Le rôle des transports et de la mobilité

Dans la démarche TEPOS, la question des transports et des mobilités est inévitable. Les déplacements quotidiens sont, en effet, responsables de la majorité des émissions de gaz à effet de serre et des rejets en CO₂, ce qui participe à la pollution atmosphérique. Dans la gestion des transports et des mobilités, il est essentiel de réorganiser l'espace et d'en réguler les usages afin de permettre à la mobilité de devenir douce, propre, solidaire, soutenable, plus sûre et plus connectée. Pour ce faire, nous avons mené une réflexion autour des nuisances apportées, du zonage à appliquer, du type d'énergie à utiliser et du rôle du transport marchand.

Les nuisances

Les transports et mobilités sont responsables d'une grande partie des nuisances au quotidien ; le bruit et la pollution de l'air notamment par les émissions de gaz à effet de serre, les particules fines ou les oxydes d'azote. Cela a un impact direct sur la santé. C'est pourquoi la démarche TEPOS cherche à créer des solutions durables pour lutter contre ces nuisances atmosphériques. Cela peut être de permettre aux usagers de la route et à chaque citoyen d'être tenu informé des rejets en carbone des infrastructures de transport mais également de limiter la circulation de véhicules polluants grâce à la mise en place de la vignette crit'air (déjà 6 millions en France). Le premier pas vers la transition énergétique passe par l'information et amène à une prise de conscience.

Le zonage

Pour respecter une harmonie entre tous les usagers, il a été considéré comme essentiel d'instaurer un zonage afin de permettre à chaque mode de transport et à chaque citoyen, piétons, cyclistes, automobilistes, d'avoir son espace de déplacement. Des voies adaptées à tous les modes de transport permettent le désengorgement des routes mais aussi d'inciter à l'utilisation des transports en commun et des transports propres. On sait qu'en ville un vélo roule en moyenne à 15 km/h contre 14 km/h en voiture. Ainsi, la mise en place de vélos à usage libre, de parcs à vélos, de bornes rechargeables ou encore d'aires de covoiturage permettent de renforcer les principes de solidarité et de sécurité autour des transports et des mobilités. La démarche TEPOS cherche aussi à inverser la tendance et à se défaire de la domination de l'automobile grâce à un large panel de modes de déplacement.

Le type d'énergie

Dans ce projet il est nécessaire de trouver des énergies alternatives pouvant remplacer ou du moins concurrencer l'énergie thermique utilisée actuellement dans les transports en communs. Le biocarburant et l'énergie électrique sont deux solutions propres et faciles d'usage. Le biocarburant peut en effet être directement produit par les cultures locales et réutilisé pour les véhicules de la ville. Il faut cependant noter que la solution la plus rentable est l'utilisation

d'algues. Une fois de plus, les usagers seront invités à utiliser le parc électrique en étant informés des bénéfices qu'il a sur l'environnement et en jouissant de la présence de bornes de rechargement.

Le transport des marchandises

Outre les déplacements des navetteurs et des usagers quotidiens au sein du territoire, les flux de marchandise, en import ou export, sont toujours très nombreux et contribuent tout autant à la pollution atmosphérique. La démarche TEPOS propose d'utiliser d'autres modes de déplacement comme les canaux ou les lignes de chemin de fer quand les opportunités du territoire le permettent.

D. La place des bâtiments dans la démarche TEPOS : indicateurs de construction

L'habitat est un poste important de consommation de l'énergie. À lui seul, il représente 40% des consommations. Or tous les bâtiments ne sont pas des habitations. Il est donc nécessaire de s'intéresser à ce poste dans le cadre de la démarche TEPOS. Il faut cependant distinguer les bâtiments neufs de ceux déjà construits. Dans le second cas, les actions qui peuvent être mises en œuvre sont réduites. Nous avons aussi décidé de tenir compte de l'offre de logements.

La construction de nouveaux bâtiments

Dans une période de lutte contre l'étalement urbain, il nous semblait pertinent d'évaluer un TEPOS sur la réflexion et la création de nouveaux bâtiments de services ou de logements. Les parcelles à construire doivent donc être choisies avec soin, tout comme l'emplacement des constructions sur les parcelles. Ainsi l'emplacement des parcelles et des constructions doit tenir compte de la continuité du bâti et de l'environnement à la fois proche, social et topographique. Le but est d'analyser tous les facteurs afin de construire des bâtiments durables, sans risque, et qui ne nécessite pas un surcoût énergétique.

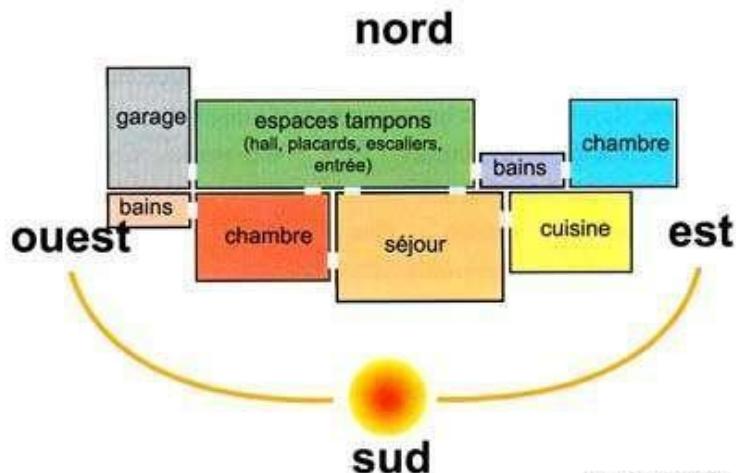
Le choix des matériaux pour les nouvelles constructions est aussi un critère important. D'une façon générale, les habitations construites avant l'abondance des énergies fossiles sont adaptées au climat. Il est intéressant de s'y référer et de privilégier ainsi les techniques ou les matériaux locaux et traditionnels. Ces matériaux sont en majorité adaptés et évitent une utilisation d'énergie trop importante. Pour un TEPOS les énergies renouvelables doivent être intégrées au projet dès sa conception. Les bâtiments doivent être directement pensés pour fonctionner grâce à ce type d'énergie. Cela peut être des panneaux solaires thermiques, des panneaux solaires photovoltaïques, un puits canadien.

La réduction de la consommation énergétique

La réduction de la consommation énergétique passe par l'isolation des maisons et le bioclimatisme. Pour des constructions anciennes, ce dernier joue un rôle moins important.

Le premier élément du bioclimatisme de l'orientation de la construction. Elle est fondamentale dans la démarche TEPOS

Voici un exemple d'une orientation réfléchie selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.



Cette orientation se double par l'utilisation passive de l'énergie solaire. Le soleil permet de chauffer et de maintenir à une température agréable la maison grâce à différents aménagements et une bonne isolation. Sans une bonne isolation thermique, la consommation en énergie d'une maison peut atteindre des sommets. Lors de la réflexion, le choix de matériaux isolants mais aussi respectueux de l'environnement s'impose. La ouate se distingue par ses nombreux avantages.

L'amélioration de l'offre de logements

Nous avons aussi choisi de traiter l'amélioration de l'offre de logement car l'offre est indispensable dans la réflexion sur la construction ou non de logement. Le point de départ est que le taux de vacance des communes doit se situer entre 5 et 8%. Lorsque ce taux est dépassé, il est inutile de construire de nouveaux logements. Il peut d'ailleurs être intéressant de réhabiliter et isoler à nouveau les logements déjà construits. Cela permet d'éviter l'étalement urbain tout en offrant une qualité de vie et une qualité énergétique. Ce taux de vacance doit aussi être doublé d'une offre en logement diversifiée. Cette diversité permet d'attirer les ménages dans différents cas de figure et peut par ce fait diminuer les mobilités quotidiennes.

E. Indicateurs de gouvernance

Un TEPOS doit être issu d'une démarche « Bottom-Up » pour fonctionner durablement et correctement. Cela signifie que les actions viennent du bas, des acteurs du territoire vers le haut, les dirigeants. Cependant il est possible que l'impulsion vienne des dirigeants du territoire mais que par la suite les acteurs y prennent part de manière égale. On peut aussi considérer que les élus locaux font partie du « bottom » face à l'État qui représente le « Up ».

Le rôle des acteurs du territoire

Donner une place importante aux différents acteurs, économiques ou citoyens, du territoire est nécessaire. Le territoire vit grâce à ces acteurs et par leur choix. Ils doivent donc être impliqués. La participation des acteurs se fait de différentes façons. Tout d'abord ils doivent être informés des actions et des projets mais aussi pouvoir participer au montage des projets. Ensuite les acteurs doivent pouvoir participer économiquement aux projets de la collectivité. Cette participation se fait généralement au moyen de Société d'Économie Mixte (SEM) où le capital est partagé entre la collectivité et les acteurs.

L'investissement de la collectivité territoriale

La participation des acteurs doit être accompagnée ou impulsée par la collectivité territoriale. Il est nécessaire que cette dernière rende visible les actions qu'elles projettent au moyen de plans définis à l'avance. Elle doit aussi être exemplaire pour encourager les plus sceptiques.

De plus, la collectivité est celle qui a le plus les moyens d'effectuer des diagnostics et des études sur l'ensemble de son territoire pour connaître ses forces, ses faiblesses et aussi les opportunités en termes d'énergies renouvelables.

Il faut aussi noter que tous les acteurs du territoire, surtout les citoyens, ne sont pas au même niveau. La collectivité territoriale est aussi là pour les aider dans leur démarche de transition énergétique, à entrer dans la démarche du TEPOS. L'engagement de la collectivité peut aussi se mesurer grâce à son taux d'investissement dans ce domaine.

La sensibilisation

Le TEPOS agit aussi pour offrir un espace durable aux générations futures. Cependant il est aussi nécessaire de les impliquer. C'est pourquoi la sensibilisation des enfants est importante. Elle peut concerner les gestes simples et quotidiens mais aussi les actions du territoire. La connaissance du développement durable et des énergies renouvelables peut aussi être abordée. Cette sensibilisation peut se faire par plusieurs moyens dont l'école et les manifestations.

III. Mise en application de la grille sur le TEPOS Cœur Haute Lande

Nous nous sommes intéressés au territoire de la communauté de communes Cœur Haute Lande et plus précisément au territoire de l'ancienne communauté de communes de la Haute Lande. Cette dernière est à l'origine de la démarche. Elle a fusionné avec deux autres au 1^{er} janvier 2017. Elle a répondu à l'appel à projet du ministère de la région Aquitaine pour les TEPOS et les TEPCV. Il faut noter que toutes les informations de la grille n'ont pas été trouvées.

A. Gestion des énergies renouvelables

La communauté de communes Cœur Haute Lande n'a pour l'instant que des panneaux solaires sur ses bâtiments communaux et sur une partie des habitations individuelles. Cependant elle a différents projets dont un déjà en cours. Ce sont des éoliennes sur une des communes et sûrement une chaudière à bois. N'ayant qu'une source d'énergies renouvelables, elle ne possède pas un mix énergétique non carboné et elle n'est donc pas autonome. Quand les projets seront mis en place, d'autres critères seront ajoutés. Avec les nouveaux projets le territoire devra en effet développer la gestion de ses ressources naturelles et celle des infrastructures de production d'énergies renouvelables.

Selon la grille et les informations, le territoire est seulement à 42% dans la démarche TEPOS. Pour s'améliorer, le territoire devra obligatoirement développer d'autres projets d'énergies renouvelables et il faudrait respecter les indicateurs présents dans la grille.

B. Actions économiques

La communauté de communes Coeur Haute Lande favorise les projets locaux afin d'être propriétaire des installations et de devenir un site pilote dans le cadre de la politique Territoire à énergie positive de la région Aquitaine. Dans son secteur secondaire, la communauté de communes possède une diversité de culture avec, par exemple, du maïs, des kiwis et des légumes

frais (carottes,asperges) qui sont cultivés à l'aide d'engrais et pesticides. Pour le secteur secondaire et tertiaire, la communauté de communes possède des services et commerces à proximité, ainsi qu'une diversité de producteurs vendant en circuits courts. De plus les productions sont diversifiées. Dans la catégorie de la gestion des déchets, la communauté de communes encourage la réutilisation de certains déchets comme les cendres de bois, mais il faudrait qu'elle réutilise tous les déchets qui peuvent l'être pour qu'elle soit considérée comme un TEPOS.

Selon la grille et les informations, le territoire est seulement à 41% dans la démarche TEPOS. Pour s'améliorer, le territoire devra mettre l'accent sur la gestion des déchets, et favoriser les commerces et services responsables. Enfin, il devra porter son attention sur les produits et techniques utilisés sur ses terres agricoles.

C. Transports et mobilités

La communauté de communes n'a pas beaucoup travaillé sur ce thème et peu de projets sont appliqués. Ainsi pour l'instant aucun travail sur la réduction des émissions de CO₂ par le transport n'a été fait. Le territoire cherche à créer des contournements des bourgs de son territoire mais cela aurait uniquement pour effet de réduire la pollution locale mais pas la pollution globale. D'une façon générale actuellement les territoires ruraux sont beaucoup moins bien couverts en transports en communs que les espaces urbains alors qu'ils sont soumis à des flux quotidiens importants. Le réseau inter-urbain est raisonnable et la première aire de covoiturage a été mise en place. Cependant la mobilité douce n'est pas encore assez mise en valeur. La communauté de communes devra aussi intégrer d'autres carburants ou l'électricité pour les voitures restantes. Pour les transports de marchandise rien n'a été fait. Ainsi le territoire est seulement à 15% dans la démarche.

Pour s'améliorer, le territoire devrait développer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de pollution en mettant en place un maillage dense de transports en commun et de mobilité douce comme le souhaite les habitants. Le projet important est aussi de redynamiser la gare de Labouheyre pour le fret comme pour les passagers. Ce sont des projets et des pistes présents dans le SCOT de mars 2017.

D. Bâtiments et habitats

Au sein de la communauté de communes, plusieurs communes sont en train de finaliser leur PLU. Ces documents permettent de réglementer les nouvelles constructions. Les nouveaux emplacements sont de manière préférentielle dans les dents creuses et pour les parcelles restantes elles sont situées en périphérie. Des indications d'orientation sont aussi données pour respecter la continuité avec les anciennes constructions. Ces recommandations s'inscrivent en partenariat avec le Parc Naturel des Landes de Gascogne. Elles s'accompagnent d'une obligation d'utilisation de certains matériaux traditionnels pour la construction. Toutefois des installations peuvent intégrer des panneaux solaires. Cependant il est aussi nécessaire d'isoler de manière efficace et d'utiliser l'énergie solaire passive. Les bâtiments intègrent certains aménagements mais pas encore tous les aménagements possibles. Nous avons aussi étudié l'offre de logement. La vacance est de 8,8 et le nombre de grandes maisons est complètement disproportionné par rapport aux autres types de logements. Ainsi la communauté de communes est à 53% dans la démarche TEPOS.

Pour s'améliorer elle devra améliorer la diversité de logements et réhabiliter les anciens logements. Elle devra aussi améliorer l'efficacité énergétique des logements. Elle a déjà commencé à s'y atteler.

E. Gouvernance

La gouvernance et la communication sur le projet a été le premier projet de la communauté de communes. Elle a fondé ses projets sur des études de faisabilité et sur les opportunités du territoire. Les projets doivent correspondre au Plan Climat Air Énergie Territorial qu'elle a mis en place.

La communauté de communes tente d'inclure tous les acteurs dans la démarche TEPOS. Les élèves sont aussi inclus grâce à une sensibilisation à l'école.

Selon notre grille et les informations collectées, le territoire est à 80% dans la démarche TEPOS. Pour s'améliorer il devra laisser encore plus de place aux acteurs et prendre en compte leurs projets.

Conclusion

Ainsi un TEPOS ne se limite pas à produire des énergies renouvelables pour couvrir ses besoins. C'est cependant une des actions essentielles. La démarche TEPOS doit donc inclure aussi des actions qui concernent l'économie, les mobilités, les bâtiments ou la gouvernance.

Par toutes ces actions le TEPOS devient un territoire qui répond aux différents enjeux actuels environnementaux, du changement climatique à la préservation des espaces et des ressources naturelles. Mais c'est aussi un territoire qui offre un nouveau système, un nouveau mode de vie, sûrement plus durable que celui actuel.

Ces différentes démarches influencent aussi de façon positive le volet social. Elles touchent au domaine de l'énergie, de la qualité de vie et de l'économie. Ainsi le TEPOS diminue, voire supprime, la précarité énergétique et peut faire baisser le prix de l'électricité. Le changement de système agricole permettrait d'améliorer la santé des habitants. Le TEPOS offre aussi une mixité fonctionnelle et, grâce aux énergies renouvelables et à la consommation locale, des emplois pérennes seraient créés. Toutes ces actions ont aussi pour conséquences finales de développer le lien social et d'impliquer les habitants et les acteurs dans la vie du territoire.

La démarche TEPOS a essaimé en France et en Europe. Par exemple, la France a lancé un appel à projet pour trouver des Territoires à énergies positives pour la croissance verte. Il faut cependant noter que atteindre la totalité des objectifs de la démarche TEPOS peut être longue et difficile pour certains aspects.

C'est pourquoi nous avons pensé que la classification entre les territoires ne doit pas se contenter d'un territoire TEPOS ou d'un territoire non-TEPOS. Elle doit comprendre aussi des territoires qui sont en cours dans la démarche TEPOS. Cela est nécessaire pour donner une visibilité aux territoires qui sont entrés dans la démarche mais qui n'ont pas abouti encore totalement.

Bibliographie

- THOUVENOT, Thierry. *Journal d'une construction écologique*. PARIS : EDITION MINERVA, 2009, 255 p.
- CARCANO, Emmanuel. *Bâtir écologique*. PARIS : TERRE VIVANTE EDITION, 2007, 167 p.
- LAQUENNE, Philippe. *L'auto construction écologique*. TERRE VIVANTE EDITION, 2015, 191.

- COURGEY, Samuel ; OLIVIA, Jean-Pierre. *La conception bioclimatique*. PARIS : TERRE VAVANTE EDITION, 2006, 293p.
- McDONOUGH W. *Cradle to Cradle Créer et recycler à l'infini* Manifestô 2008
- RICAUD I., SICILIA M. *TEPOS : Comment obtenir d'un point de vue spatial un Territoire à Énergie Positive ?* (2016). Mémoire de diplôme d'ingénieur, Université François Rabelais (Tours), École polytechnique universitaire
- <http://www.territoires-energie-positive.fr>
- <https://cler.org>
- <http://www.energies-renouvelables.org>
- <http://www.ligue-enr.fr>
- Territoires à énergie positive créés par S. Royal : exemple de la communauté de com Cœur Haute Lande : <https://www.youtube.com/watch?v=2UrJxA0yvrQ>
- <http://www.coeurhautelande.fr/>
- INSEE
- ADEME